



Litige sur feuille de paie négative

Par **joaounette**, le **05/10/2012 à 23:23**

Bonjour, je suis en arrêt pour accident de travail sur 5 mois et j'ai des bulletins de paie négatifs ; est-ce légal ? j'ai repris mon travail, mon employeur a-t-il le droit de me diminuer le prochain salaire du montant de ces paies négatives ?

Par **DSO**, le **06/10/2012 à 10:56**

Bonjour, Vous n'indiquez pas pourquoi vous avez une feuille de paie négative. Peut-être est-ce la part de la mutuelle que vous avez à payer. Si c'est le cas, c'est légal. Cordialement, DSO

Par **joaounette**, le **06/10/2012 à 14:35**

ok merci, C bien la prévoyance + la CSG et RDS

Par **pat76**, le **09/10/2012 à 17:09**

Bonjour Vous avez eu un accident de travail ? A quelle date a-t-il eu lieu et à quelle date avez vous repris votre poste. Vous perceviez des indemnités journalières de la sécurité sociale et un complément par la caisse de prévoyance ou vous employeur vous versais votre salaire chaque mois pendant votre arrêt ? Vous avez eu une visite médicale de reprise à la

